

**Procès-Verbal du Comité Syndical  
du  
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon**

**- Séance du 26 janvier 2022 à 18 heures 30 -  
A distance**

Sur convocation du 19 janvier 2022 et sous la présidence de M. Pierre LOGEL, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 26 janvier 2022 à 18 heures 30, en visioconférence.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Yves **BLONDE**, Michel **BOBIN**, Patrick **DELUNSCH**, Pierre **FISCHESSER**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, Dominique **HABIG**, André **HABY**, Denis **LIGIBEL**, Pierre **LOGEL**, Catherine **MATHIEU-BECHT**, Guy **OMEYER**, Richard **PISZEWSKI**, Loïc **RICHARD**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Alain **SCHIRCK**, Claude **SCHULLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**.

Absents excusés et non représentés :

./.

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Monsieur Aurélien **AMM** à Monsieur Patrick **DELUNSCH**  
Monsieur Francis **HOMATTER** à Monsieur Pierre **FISCHESSER**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

Monsieur Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 22 décembre 2021
2. Exécution par anticipation du budget 2022
3. Opération n° 22105 – Baldersheim – aménagement d'une nouvelle aire de pétanque avec local, rue de la Hardt et construction d'un club-house pour le tennis – résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre – attribution du marché – autorisation de signer
4. Opération n° 32009 – Sausheim – mise en conformité des 69 chambres et salles de bains de l'EHPAD du Quatelbach – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
5. Opération n° 32109 – Sausheim – remplacement des deux chaudières à l'EHPAD du Quatelbach – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises
6. Opération n° 51903 – Habsheim – construction d'un restaurant périscolaire au groupe scolaire Nathan Katz – résultat de la consultation d'entreprises – attribution de deux marchés travaux – autorisation de signer
7. Opération n° 22105 – Baldersheim – aménagement d'une nouvelle aire de pétanque avec local, rue de la Hardt et construction d'un club-house pour le tennis – résultat de la consultation d'entreprises pour les aménagements extérieurs – attribution des marchés – autorisation de signer
8. Opération n° 72022 – Riedisheim – réaménagement des rues de la Paix et de Rixheim – résultat de la consultation d'entreprises pour les travaux de plantations – attribution du marché – autorisation de signer
9. Divers

Monsieur Pierre LOGEL, président, ouvre la séance à 18 heures 35. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que les services du syndicat. Après avoir vérifié le quorum en procédant à l'appel nominatif de chaque délégué et donné lecture des procurations enregistrées, il passe à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 22 décembre 2021**

Le procès-verbal du comité syndical du 22 décembre 2021 a été **transmis par voie électronique** à l'ensemble des délégués le 10 janvier 2022 et, parallèlement, mis à leur disposition sur la plateforme cloud collaborative Teams, le même jour.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, préalablement à la séance, il est proposé au comité syndical de l'approuver.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 22 décembre 2021.**

### **Point n° 2 : Exécution par anticipation du budget 2022**

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de

liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est aussi en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le comptable est ainsi en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Autorise M. le président à faire application, pour le fonctionnement, des dispositions de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;**
- **Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021 selon le détail, chapitre par chapitre, figurant au tableau ci-dessous.**

CHAPITRE	CRÉDITS VOTÉS 2021	CRÉDITS AUTORISÉS 25 % CRÉDITS 2021
20 - Immobilisations incorporelles	432 500,00 €	108 125,00 €
204 - Subventions d'équipements versées	30 000,00 €	7 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	290 000,00 €	72 500,00 €
23 - Travaux en cours	9 392 220,00 €	2 348 055,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 144 720,00 €</b>	<b>2 536 180,00 €</b>

**Point n° 3 : Opération n° 22105 – Baldersheim – aménagement d'une nouvelle aire de pétanque avec local, rue de la Hardt et construction d'un club-house pour le tennis – résultat de la consultation de maîtrise d'œuvre – attribution du marché – autorisation de signer**

Par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2021, le comité syndical approuvait le principe d'aménagement d'une nouvelle aire de pétanque avec local, rue de la Hardt et de construction d'un club-house pour le tennis à Baldersheim.

Parallèlement, il autorisait M. le président à engager, sur la base des dispositions de la procédure adaptée, une consultation destinée à désigner le maître d'œuvre en charge de cette opération.

Les composantes de ce marché de prestations intellectuelles s'ordonnent comme suit :

- ✓ Domaine fonctionnel : construction neuve ;
- ✓ Type de mission : mission de base avec étude d'exécution et de synthèse (APS, APD, PRO, EXE, ACT, DET, AOR), ainsi que la mission complémentaire OPC.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 14 décembre 2021, fixant la date limite de remise des offres au 10 janvier 2022 à 11 heures.

Dans sa séance du 18 janvier 2022, la commission MAPA a procédé au dépouillement et à l'analyse des propositions reçues en réponse ; elle propose d'attribuer le marché au groupement Atelier d'Architecture John Colombo de Reiningue – BET Mellardi, pour un montant de 13 200,00 € HT (taux d'honoraires : 12,00 % sur un prévisionnel de travaux de 110 000,00 € HT), au motif qu'il présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec le groupement de maîtrise d'œuvre retenu, pour un montant de 13 200,00 € HT.**

**Point n° 4 : Opération n° 32009 – Sausheim – mise en conformité des 69 chambres et salles de bains de l'EHPAD du Quatelbach – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises**

En séance du 28 octobre 2020, le comité syndical approuvait le principe de mise en conformité de 69 chambres et salles de bains de l'EHPAD du Quatelbach à Sausheim et autorisait M. le président à signer avec le bureau d'études thermique et fluides Marchal Pierre Ingénierie de Sausheim, le marché de maîtrise d'œuvre de la partie « fluides ».

Au stade APD, les prestations attendues après concertation avec la commune, ont été chiffrées à 1 629 850,00 € HT (valeur janvier 2022), selon le détail ci-après :

- Démolition/gros-œuvre.....113 146,00 € HT
- Plâtrerie/faux-plafonds.....224 923,00 € HT
- Revêtement de sols.....153 092,00 € HT
- Menuiserie intérieure bois .....282 260,00 € HT
- Peinture intérieure .....110 385,00 € HT
- Electricité .....116 094,00 € HT
- Chauffage/sanitaire.....475 295,00 € HT

- Système de sécurité incendie ..... 1 54 655,00 € HT
- **Total..... 1 629 850,00 € HT**

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux de mise en conformité des 69 chambres et salles de bains de l'EHPAD du Quatelbach à Sausheim, chiffrée en phase APD à 1 629 850,00 € HT € HT ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

**Point n° 5 : Opération n° 32109 – Sausheim – remplacement des deux chaudières à l'EHPAD du Quatelbach – validation de l'APD – autorisation d'engager la consultation d'entreprises**

En séance du 22 septembre 2021, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec le bureau d'études thermique et fluides Marchal Pierre Ingénierie de Sausheim, le marché de maîtrise d'œuvre du projet de remplacement des deux chaudières à l'EHPAD du Quatelbach de Sausheim.

Au stade APD, les travaux envisagés après concertation avec la commune, ont été chiffrés à 193 540,00 € HT (valeur janvier 2022).

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Approuve l'estimation prévisionnelle des travaux de remplacement des deux chaudières de l'EHPAD du Quatelbach à Sausheim, chiffrée en phase APD à 193 540,00 € HT ;**
- **Autorise M. le président à engager la consultation d'entreprises, selon les dispositions de la procédure adaptée ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution de subventions.**

**Point n° 6 : Opération n° 51903 – Habsheim – construction d'un restaurant périscolaire au groupe scolaire Nathan Katz – résultat de la consultation d'entreprises – attribution de deux marchés de travaux – autorisation de signer**

Par délibération du 22 décembre 2021, le comité syndical a différé l'attribution de deux lots de la consultation organisée pour les travaux de construction d'un restaurant périscolaire au groupe scolaire Nathan Katz à Habsheim.

Ainsi, le lot 5 – menuiserie extérieure aluminium – avait été déclaré sans suite par la commission MAPA et le lot 4 – menuiserie extérieure alu bois – devait faire l'objet d'une négociation financière, une seule offre ayant été réceptionnée.

Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a dès lors été engagé pour le lot 5, fixant la date limite de remise des offres au 24 janvier 2022 à 11 heures et les termes financiers de l'offre unique du lot 4 ont été rediscutés. Le résultat de cette double procédure, soumis à l'examen de la commission MAPA le 25 janvier 2022, aboutit à la proposition suivante :

N°	Lot	Entreprise	Montant HT
4	Menuiserie extérieure alu bois	Menuiserie Billand à Bouxwiller	77 699,26 €
5	Menuiserie extérieure aluminium	Entreprise Kleinhenny Raymond à Illzach	69 154,00 €
<b>Montant total des marchés attribués</b>			<b>146 853,26 €</b>

Compte tenu des lots attribués en décembre 2021, le montant total des marchés de travaux relatifs à cette opération s'élève à 1 116 514,80 € HT.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.**

**Point n° 7 : Opération n° 22105 – Baldersheim – aménagement d'une nouvelle aire de pétanque avec local, rue de la Hardt et construction d'un club-house pour le tennis – résultat de la consultation d'entreprises pour les aménagements extérieurs – attribution des marchés – autorisation de signer**

Par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2021, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour l'aménagement d'une aire de pétanque, rue de la Hardt et la construction d'un club-house pour le tennis à Baldersheim.

Une consultation d'entreprises pour la réalisation des aménagements extérieurs a été engagée le 14 décembre 2021.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse le 14 janvier dernier, soumises à l'avis de la commission MAPA le 18 janvier, se sont traduits par les propositions suivantes :

**Lot 1 : voirie & réseaux divers**

Entreprise Tradec, de Colmar, pour un montant de 97 003,00 € HT (offre de base) et de 11 290,00 € HT pour la prestation supplémentaire n° 1 qui concerne la fourniture et la pose d'une clôture à panneau rigide ainsi que la mise en place de mobilier urbain.

**Lot 2 : éclairage public**

Entreprise ETPE, de Steinbrunn-le-Haut, pour un montant de 15 184,00 € HT.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits au budget primitif 2022.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter les marchés à intervenir avec les entreprises retenues.**

**Point n° 8 : Opération n° 72022 – Riedisheim – réaménagement des rues de la Paix et de Rixheim – résultat de la consultation d'entreprises pour les travaux de plantations – attribution du marché – autorisation de signer**

Par délibération du 24 février 2021, le comité syndical autorisait M. le président à engager une consultation d'entreprises pour le réaménagement des rues de la Paix et de Rixheim à Riedisheim.

Les travaux de voirie étant en cours d'achèvement, une consultation d'entreprises pour la réalisation des espaces verts a été engagée le 3 décembre 2021.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse le 10 janvier dernier, soumises à l'avis de la commission MAPA le 18 janvier, se sont traduits par les propositions suivantes :

**Lot unique : travaux de plantations**

Entreprise ID Verde, de Mulhouse, pour un montant de 34 631,44 € HT.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme seront inscrits au budget primitif 2022.

-oOo-

**Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;**
- **Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;**
- **Autorise M. le président, ou son représentant, à signer et à exécuter le marché à intervenir avec l'entreprise retenue.**

**Point n° 9 : Divers**

Les prochaines réunions auront lieu en présentiel au siège du syndicat :

**Mercredi 23 février 2022 à 18 heures 30**

Commissions réunies  
Débat d'orientations budgétaires

**Mercredi 2 mars 2022 à 18 heures**

Réunion de bureau

**Mercredi 2 mars 2022 à 18 heures 30**

Comité syndical  
Débat d'orientations budgétaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 10  
Sausheim, le 26 janvier 2022



# Comité syndical

## Mercredi 26 janvier 2022 - 18 heures 30

Visioconférence

### Tableau récapitulatif de présence et de vote

DÉLÉGUÉ(E)	COMMUNE	ÉMARGEMENT	VOTE POINT N°							
			1	2	3	4	5	6	7	8
Philippe GRUN	BALDERSHEIM	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Pierre LOGEL	BALDERSHEIM	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Patrick RIETZ	BALDERSHEIM	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Pierre FISCHESSE	BATTENHEIM	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Maurice GUTH	BATTENHEIM	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Francis HOMATTER	BATTENHEIM	Procuration	P	P	P	P	P	P	P	P
Michel BOBIN	DIETWILLER	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Christian FRANTZ	DIETWILLER	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Claude SCHULLER	DIETWILLER	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Gilbert FUCHS	HABSHEIM	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
André HABY	HABSHEIM	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Marie-Madeleine STIMPL	HABSHEIM	Procuration	P	P	P	P	P	P	P	P
Yves BLONDE	ILLZACH	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Michel RIES	ILLZACH	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Alain SCHIRCK	ILLZACH	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Aurélien AMM	RIEDISHEIM	Procuration	P	P	P	P	P	P	P	P
Patrick DELUNSCH	RIEDISHEIM	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Loïc RICHARD	RIEDISHEIM	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Rachel BAECHEL	RIXHEIM	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Catherine MATHIEU-BECHT	RIXHEIM	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Richard PISZEWSKI	RIXHEIM	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Dominique HABIG	SAUSHEIM	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Denis LIGIBEL	SAUSHEIM	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P
Guy OMEYER	SAUSHEIM	Présent	P	P	P	P	P	P	P	P

*P (our), C (ontre), A (bstention), N (e) P (rend) P (as part) au vote*